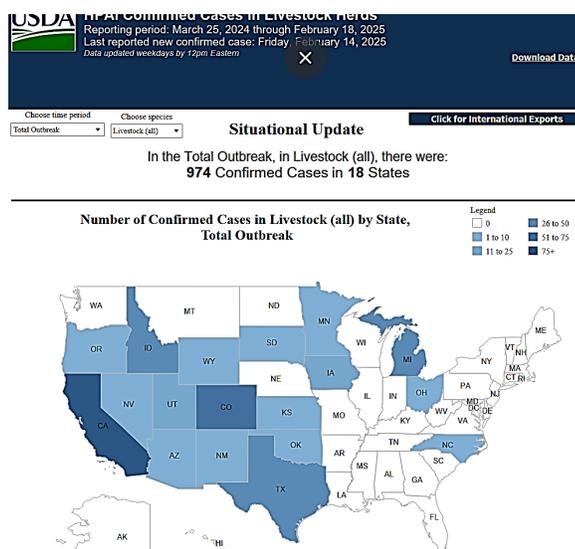




### Détection d'un virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 chez les vaches laitières aux États-Unis – mise à jour

Le Dr Murray Gillies du Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) a présenté une mise à jour sur le virus aviaire hautement pathogène H5N1 (IAHP) détecté dans un troupeau de vaches laitières aux États-Unis. La situation évolue aux États-Unis. Au 20 février 2025, on avait dénombré 974 cas dans des troupeaux de vaches laitières répartis dans 18 États (voir la carte ci-dessous : le bleu foncé indique une augmentation des cas). Certains grands États producteurs de porcs, comme l'Iowa, ont également signalé des cas dans les fermes laitières. On a aussi trouvé des cas de H5N1 chez les humains, surtout chez des personnes qui ont des contacts étroits avec les animaux infectés, notamment les oiseaux sauvages, les vaches laitières ou la volaille. En novembre 2024, le Canada a confirmé un premier cas humain d'IAHP H5N1, soit un adolescent de la Colombie-Britannique. Ce cas ne présente aucun lien connu avec des animaux ou des oiseaux

Le 13 février 2025, le ministère de l'Agriculture des États-Unis et son service d'inspection (APHIS) ont confirmé, grâce au séquençage complet du génome, un cas de H5N1 (IAHP) de génotype D1.1 chez des vaches laitières en Arizona. Il s'agit du premier cas confirmé de VAHP ayant un génotype semblable à celui d'oiseaux sauvages dans un troupeau de vaches laitières aux États-Unis. Auparavant, toutes les détections chez les vaches laitières provenaient du génotype B13.3. Cette détection signifie que les troupeaux pourraient faire l'objet de multiples transmissions provenant d'oiseaux sauvages. Le Dr Scott Weese de l'Université de Guelph a très bien résumé cette conclusion dans son blogue [Worms & Germs](#). Si le génotype D1.1 se transmet des oiseaux au bétail aux États-Unis, cette transmission peut se faire n'importe où. Il suggère donc le maintien d'un programme de surveillance laitière robuste au Canada afin d'assurer la détection précoce de l'émergence de ce virus. Le Canada doit être prêt, apte et avoir la volonté de prendre des mesures décisives advenant la détection du H5N1 chez les vaches laitières. Non pas qu'il faille abattre le bétail, mais il doit y avoir des mesures strictes pour prévenir la propagation entre les fermes et réduire le risque des personnes qui travaillent dans les fermes.





- **Nous devons déployer tous les efforts pour prévenir la propagation du VAHP H5N1 chez les porcs. Le RCSSP souhaite rappeler à tous les vétérinaires et les éleveurs porcins de poursuivre l'utilisation de mesures de biosécurité accrues pour éviter que ce virus n'atteigne les troupeaux de porcs. Voici quelques conseils de biosécurité :**
  - Empêcher les porcs de boire de l'eau de surface non traitée.
  - Rendre les bâtiments et les parcs d'hébergement des porcs à l'épreuve des oiseaux.
  - Prévenir la présence de mammifères charognards et surveiller les bacs d'animaux morts (s'assurer du ramassage fréquent et en temps opportun).
  - Éviter de donner du lait cru ou leurs sous-produits aux porcs – seulement du lait pasteurisé.
  - Évaluer les risques à la biosécurité que les fermes laitières peuvent entraîner (p. ex., partage de la main-d'œuvre, proximité des exploitations, partage d'équipement, etc.).
- Il importe d'encourager les personnes qui s'occupent directement des porcs de rester à la maison dans la mesure du possible si elles sont malades ou présentent des manifestations cliniques de l'influenza. Les personnes qui travaillent avec des porcs infectés doivent aussi s'assurer d'observer de bonnes pratiques de biosécurité, de porter un masque N95 ou équivalent lorsque possible et de fréquemment se laver les mains. Il importe également d'encourager tout le personnel qui a des interactions avec les porcs d'obtenir chaque année un vaccin contre la grippe.

## Diarrhée épidémique porcine (DEPv) et Diarrhée par le deltacoronavirus porcin (DCVP)

---

### ROSA (Ontario)

Au T4, Jessica Fox, la gestionnaire de Swine Health Ontario (SHO), a présenté au ROSA une mise à jour sur les cas de diarrhée épidémique porcine (DEPv) et de diarrhée par le deltacoronavirus porcin (DCVP) qui proviennent d'une éclosion récente en Ontario. Au cours de ce trimestre, on avait signalé 4 nouveaux cas de DEPv et/ou de DCVP. Au T1 de 2025, la situation s'est considérablement aggravée alors que l'Ontario rapportait 31 nouveaux cas, un mélange de DEP et/ou de DCVP. La plupart des éclosions ont eu lieu dans les pouponnières et les porcs en engraissement, mais certains troupeaux de truies ont également été touchés.

Le SHO poursuit ses efforts de sensibilisation auprès des éleveurs de porcs, des vétérinaires et l'ensemble de la filière porcine en Ontario, y compris les entreprises de transport. Il met l'accent sur la formation au sein de ces entreprises et auprès des chauffeurs afin qu'ils s'assurent de bien nettoyer et désinfecter les remorques. Comme le taux de roulement des chauffeurs de remorques pour le transport animal est élevé, il importe de produire régulièrement du matériel éducatif et de la formation.

L'équipe du RCSSP T4 a discuté de l'exigence canadienne en vertu de l'article 106 du [Règlement sur la santé des animaux](#) en ce qui a trait au nettoyage et à la désinfection des conteneurs qui ont transporté des porcs aux États-Unis avant de pouvoir revenir au Canada et a conclu que le gouvernement canadien doit réexaminer cette exigence. **La plupart des postes de lavage du côté américain de la frontière utilisent de l'eau recyclée, ce qui contamine davantage l'intérieur des conteneurs avec des agents pathogènes. Cette pratique n'aide pas à réduire la propagation de maladies. Il importe de mentionner qu'il existe une exemption pour les remorques qui transportent des porcs en provenance du Canada vers un abattoir aux États-Unis qui reviennent directement au Canada. Il suffit de gratter ces remorques.**

On a cherché à obtenir des éclaircissements après la réunion du RCSSP. **L'ACIA a proposé une mise à jour à la Loi sur la santé des animaux et de son règlement dans le but de permettre à l'industrie porcine canadienne d'élaborer un programme de**

**nettoyage et de désinfections pour les remorques qui transportent des porcs canadiens lorsqu'ils retournent au Canada. Ce programme devra recevoir l'approbation de l'ACIA. L'ACIA a publié cette proposition dans son Plan prospectif de la réglementation de l'ACIA : 2024 à 2026. L'avenir de cette proposition reste incertain, car des élections fédérales s'annoncent pour très bientôt.**

Le SHO a envoyé plusieurs avis à tous les éleveurs de porcs et aux membres de l'industrie de l'Ontario pour les encourager à rester vigilants face à cette éclosion. Il les exhorte à soutenir la stratégie d'élimination du virus, car il s'agit de la meilleure approche pour contrôler la maladie. On encourage les vétérinaires à toujours rechercher la présence de coronavirus dans les cas de gastro-entérite, car le DCVP en particulier peut présenter des signes cliniques extrêmement légers. Un diagnostic rapide de ces cas peut contribuer à limiter la contamination généralisée et la propagation potentielle de la maladie à d'autres sites.

On invite également les vétérinaires à faire la promotion du programme SHARC (Contrôle régional de la santé porcine) auprès des éleveurs afin de les sensibiliser aux sites positifs qui se situent à proximité de leur exploitation, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées sur les meilleurs trajets à adopter. Le fait de choisir un trajet où il y a moins d'éclosions contribue à réduire le risque de transmission de maladies. Le Swine Health Ontario affiche une carte de repérage de la DEPv et la DCVP sur son site Web. Il présente les cas actuels et annuels par comté <http://www.swinehealthontario.ca/Disease-Information/PED-PDCoV-Tracking-Map>

## RSSPOC (l'Ouest canadien)

La Dre Jette Christensen a signalé qu'il n'y a eu qu'une détection de DEP dans les provinces de l'Ouest en décembre 2024, soit au Manitoba. Ce troupeau participait déjà à une surveillance de routine de la DEP/DCVP et on a confirmé des échantillons positifs avant l'apparition de signes cliniques. Cet élevage a également déterminé l'origine de l'infection : un équipement utilisé à proximité de l'entreposage de fumier et ensuite dans la cour. **Message à retenir : Le fumier était toujours contaminé par la DEP plus d'un an et 8 mois après le départ du dernier porc infecté! La surveillance a certes permis une détection précoce.**

## RAIZO (Québec)

La Dre Roxann Hart a pour sa part indiqué que le Québec avait détecté un nouveau cas de DEP/DCVP le 11 février 2025. Ce troupeau a présenté des signes cliniques de diarrhée, d'anorexie et de vomissements à partir du 5 février. Il s'agit d'une première détection pour ce site. Cet élevage importe des porcs de race croisée d'un troupeau albertain négatif pour la DEP/DCVP. Lors de la plus récente expédition de porcs de l'Alberta le 31 janvier 2025, le chauffeur de la remorque a déchargé les porcs dans une aire de repos en Ontario, car l'éleveur et le chauffeur pensaient que la *Loi sur la santé des animaux* exigeait d'accorder une période de repos aux porcs, et de leur donner des aliments et de l'eau, lors de long trajets. L'éleveur a acheminé sa propre remorque en Ontario pour récupérer les porcs et les ramener à son élevage. Deux jours après leur arrivée, il a observé des signes cliniques compatibles à la DEP/DCVP chez ces porcs. Le troupeau albertain d'où proviennent les porcs demeure négatif pour la DEP/DCVP. Compte tenu de l'épidémie de DEP/DCVP qui sévit actuellement en Ontario, l'aire de repos représente la source de contamination la plus probable. Il convient de mentionner que cet éleveur possède trois sites différents qui ont chacun une personne différente qui s'occupe des porcs. Seul un des trois sites a présenté un résultat positif pour la DEP/DCVP à la suite d'analyses effectuées malgré l'absence de signes cliniques.

Cette discussion a suscité une demande d'éclaircissements concernant les exigences de transport à la suite de l'amendement à la partie XII – Transport des animaux, de la *Loi sur la santé des animaux*, entré en vigueur le 20 février 2020. Les dispositions relatives à l'alimentation, à l'abreuvement et au repos se trouvent à l'article 152. Il y a deux moyens de satisfaire aux exigences sur la durée du transport de plus de 28 heures : décharger les porcs dans une aire de repos pour leur fournir de la

nourriture, de l'eau et un espace de repos **OU** leur fournir ces trois éléments dans le moyen de transport lors d'un arrêt (sans les décharger). L'article 152.3 (a-g) de la *Loi sur la santé des animaux* décrit les exigences à respecter. Il faut tenir compte de la possibilité de fournir de la nourriture et de l'eau et de s'assurer qu'il y a suffisamment d'espace pour que les animaux puissent se coucher dans le moyen de transport. On privilégie de ne pas avoir à décharger les porcs, surtout lorsque la biosécurité constitue une préoccupation. Une autre option consiste à utiliser un « moyen de transport entièrement équipé », tel que défini dans le règlement à l'article 152.4 (1). Si le moyen de transport répond à toutes ces exigences, il n'est pas nécessaire de s'arrêter pour fournir de la nourriture, de l'eau et du repos à l'intervalle de transport maximal de (28 heures). L'ACIA a également partagé un [document d'orientation](#) de l'industrie qui peut être utile aux éleveurs et aux vétérinaires.

**Messages à retenir : Il faut considérer tous les parcs de rassemblement et les aires de repos des animaux comme étant positifs pour divers agents infectieux tels que la DEP/DCVP, le SRRP, l'influenza, etc. Il convient d'envisager des solutions de rechange au déchargement des porcs qui respectent la réglementation sur le transport des animaux afin d'éviter une contamination potentielle des remorques et la propagation de maladies. Les éleveurs doivent s'assurer qu'ils font appel à une entreprise de transport/une remorque adaptée capable de fournir de la nourriture, de l'eau et un espace suffisant pour que tous les porcs du camion puissent se reposer pendant les périodes requises, conformément aux exigences de la *Loi sur la santé des animaux*.**

## Cas d'Influenza de type A (H3N2) – grappe 2010.1 au Québec – mise à jour

---

### RAIZO (Québec)

La Dre Roxann Hart a présenté une mise à jour à l'équipe du RCSSP T4. La province compte seulement 7 nouveaux cas depuis la première détection de H3N2 – grappe 2010.1 survenue le 14 novembre 2024 dans un élevage commercial de l'est du Québec. Tous les cas se situent géographiquement dans la même région. Les manifestations cliniques des troupeaux infectés ressemblent à n'importe quel autre cas d'influenza généralement trouvés chez les porcs. Cette situation est considérablement différente de ce que l'Ontario a vécu lorsqu'elle a détecté cette souche d'influenza pour la première fois en avril 2023, soit une propagation rapide dans les troupeaux de porcs. Les manifestations cliniques s'étaient aussi avérées plus graves, notamment de la fièvre et des avortements dans les troupeaux positifs, que les signes généralement associés aux souches d'influenza habituelles chez les porcs.

Le Dr Christian Klopfenstein du CDPQ a fait le point sur l'utilisation de vaccins autogènes contre l'influenza A au Québec à l'heure actuelle. On a vendu plus de 800 000 doses de ce vaccin depuis sa mise en disponibilité dans la province il y a deux ans. Le Québec se prépare maintenant pour sa troisième année avec ce vaccin. La province examine les souches d'influenza A les plus souvent isolées chez les porcs du Québec pour déterminer lesquelles elle compte ajouter au vaccin cette année. Elle y ajoutera notamment le H3N2 – grappe 2010.1, ce qui est prévu à l'automne 2025.

### RSSPOC (l'Ouest canadien)

Il n'y a toujours pas de détection de H3N2 – grappe 2010.1 à ce jour chez les porcs des provinces de l'Ouest, mais les laboratoires restent à l'affût lorsqu'ils analysent des soumissions positives pour l'influenza A chez les porcs.

*Le Conseil canadien du porc, l'Association canadienne des vétérinaires porcins et le Système canadien de surveillance de la santé animale appuient les rapports sur les activités du Réseau canadien de surveillance de la santé porcine. Ce bulletin constitue une communication professionnelle à l'intention des vétérinaires porcins en exercice. Les renseignements proviennent d'un sondage portant sur les impressions cliniques des vétérinaires-praticiens participants et d'autres spécialistes en santé porcine. Ces données ne sont pas validées et ne traduisent peut-être pas intégralement la situation clinique. L'interprétation et l'utilisation de ces données requièrent l'exercice du jugement professionnel. Le but de ce programme vise l'amélioration de la santé du cheptel national.*

# L'ÉQUIPE DU RCSSP AU QUATRIÈME TRIMESTRE

## Gestionnaire du RCSSP

Dre Christa Arsenault

[Christa.Arsenault@outlook.com](mailto:Christa.Arsenault@outlook.com)

### Représentant le Québec (RAIZO)

Dre Roxann Hart  
Dr Christian Klompfenstein  
Dre Isabelle St-Pierre  
Dre Martine Denicourt  
Dre Géraldine Gouin

### Représentant l'Ouest canadien (RSSPOC)

Dre Jette Christensen  
Dr Kurt Preugschas  
Dr Cordell Young

### Représentant l'Ontario (ROSA)

Dre Jordan Buchan  
Dre Christine Pelland  
Dr Tim Pasma

### Représentant les Maritimes

Dr Dan Hurnik

### Conseil canadien du porc (CCP)

Chloe Belchamber

### Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Dre Andrea Osborn  
Dr Nicholas Bachand  
Dr Rajiv Arora

### Système canadien de surveillance de santé animale (SCSSA)

Dre Marianne Parent  
Dre Adeniji (Kemi) Afolakemi  
Dr Murray Gillies (invité)